



Priorité à CDD pour un recrutement en CDI

Par **Ignace57**, le **03/06/2013** à **14:06**

Un salarié en CDD depuis presque 6 mois, est-il prioritaire dans le cas d'un recrutement d'un CDI, pour le même type de poste, et que les performances réalisées sont bonnes. Je précise que le CDD actuel est occupé par une personne de 55 ans ?
Un autre CDD peut-il être proposé si un recrutement supplémentaire d'un CDI est fait ?

Par **P.M.**, le **03/06/2013** à **23:59**

Bonjour,
Sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable un salarié en CDD n'est pas prioritaire pour embauche en CDI...
La possibilité de renouvellement du CDD dépend de son motif de recours...